

21 Avril 1858



Exposé abrégé
des

legon 3. 572
17

Reclamations que j'ai suivies contre le
Gouvernement Anglois, depuis 1838, pour m'avoir
dépossédé injustement de toutes mes propriétés dans
l'Isle Orientale des Malouines, dont l'histoire est
comme suit :

En 1763 l'Admiral français M^r de Bougainville prit possession des Isles Malouines, au nom du Roy de France, et établit sur l'Isle Orientale une Colonie pour compte d'une Compagnie de Saint Malo. —

En 1766 les Anglois fondèrent un établissement sur l'Isle Occidentale des Malouines.

En 1767, lorsque les deux occupants s'aperçurent, il se suscita une dispute entre eux sur la souveraineté des Isles Malouines.

Sur ces entre faits l'Espagne revendiqua ces Isles comme appartenant à sa Vice Royauté de Buenos Ayres —

La France reconnut le droit de l'Espagne, et en 1768 M^r de Bougainville livra son Etablissement à Don Phéliepe Ruiz Puente, qui fut nommé Gouverneur des Isles Malouines par le Vice Roy de Buenos Ayres. Ce dernier paya M^r de Bougainville tous les frais de son Etablissement, qui montait à 400,000, et reçut toutes les existences, consistant en deux maisons en pierres, plusieurs huttes en garons, 40 bêtes de bétail et de chevaux, et deux embarcations pêcheurs.

L'Angleterre oubliant, que 24 ans avant elle reconnut le droit exclusive de l'Espagne aux

Isles Malouines, quand elle abandonna ~~le~~ projet de Lord Anson de s'y établir, renouvelait ses prétentions à ces Isles.

En 1770, après avoir protesté de part et d'autre, le Vice Roy de B^o Ayres envoya une force, et expela les Anglais de leur établissement.

En 1771, la dispute entre l'Angleterre et l'Espagne fut arrangé à l'amiable — l'établissement ^{anglais}, devant être rendu aux Anglais, comme une satisfaction pour la violence de l'acte de dépossession. Mais l'Espagne se reserva le droit de souveraineté sur les Isles, sujet à être discuté diplomatiquement, & resta en possession de son établissement.

En 1774 les Anglais abandonnèrent leur établissement, et les Espagnols restèrent les seuls occupants & possesseurs des Isles Malouines.

En 1790, dans un traité entre l'Espagne et l'Angleterre, il fut stipulé, que les navires Anglais ne devaient approcher plus près que dix lieues des côtes et des Isles occupées par l'Espagne. Cette dernière alors occupait encore ces Isles. Donc, les Anglais ne pouvaient avoir aucun droit à des Isles quelle ne pouvaient approcher plus près de dix lieues.

En 1810, Buenos Ayres étant devenu une République, les espagnols realistes se retirèrent des Isles Malouines.

En 1820 le Gouvernement de Buenos Ayres ayant apprit que le bétail, primitivement introduit sur l'Isle Orientale, avait prodigieusement augmenté en nombre, et que les bâtiments étrangers qui y faisoient la pêche au focques, tuaient quelque fois du Bétail, envoya aux Isles la fregate Buenos Ayreense Heroine, Capitaine Sawett, pour en prendre la nouvelle possession au nom de la République, et de l'Empereur.

la chasse du Bétail. Cet acte fut publié dans les principaux journaux de l'Europe, et l'Angleterre, n'y fit aucune opposition.

En 1823 ayant une créance contre le Gouvernement de Buenos Ayres, ce dernier me céda tout le bétail de l'Isle et 30 lieues carrées de terrain en toute propriété.

En ^{Janvier} 1828, trouvant que l'Isle par la fertilité de son sol et son avantageuse position géographique située comme elle est sur le grand chemin des navires qui doublent le Cap Horn, la rendait propre à être colonisée, je sollicitais et j'obtins le reste des terres de cette Isle (à exception de dix lieues carrées que le Gouvernement de Buenos Ayres reserou pour son propre usage) - Cette concession me fut faite à condition d'y établir une Colonie dans un délai de trois ans, et j'ai réussi de l'établir dans la moitié du temps. Elle consistait de familles Anglaises, Allemandes, et Buenos Ayreennes.

En Juin 1829 - le Gouvernement de Buenos Ayres me nomma Gouverneur des Isles Malouines, et m'en donna de protéger les colons dans la pêche, et d'empêcher sur ces Isles d'y faire la pêche.



En 1831, ayant empêché plusieurs bâtiments pêcheurs des Etats Unis de tuer des foques sur l'Isle, une Corvette de guerre Américaine arriva la Colonie en ramenant toutes les familles Européennes à Montevideo et en dispersant les Buenos Ayreennes. J'eus alors accidentellement à Buenos Ayres.

En 1832 Le Gouvernement de Buenos Ayres voulut que je retournasse à l'Isle pour y rétablir le pavillon Buenos Ayreens. Mais ayant

alors que le Gouvernement Anglais avait protesté contre l'acte de souveraineté exercé par Buenos Ayres, pour m'avoir nommé Gouverneur des Isles, je craignais qu'en y retournant comme Gouverneur, je compromettrais mes droits de propriété particulière, et je donnais ma démission comme Gouverneur.

Un autre Gouverneur y fut envoyé avec une garnison et un bâtiment de guerre.

En janvier 1833 une Corvette de Guerre Anglaise vint, chassa le bâtiment Buenos Ayres et toutes les autorités ainsi que la garnison, et me laissa en pleine jouissance de toutes mes propriétés.

Peu de jours après la corvette repartit, sans laisser aucune force pour maintenir l'ordre publique, le pavillon Anglais fut laissé entre les mains d'un de mes agents. J'étais absent à Buenos Ayres.

En Août 1833, il y eut une émeute dans laquelle furent assassinés tous mes agents & plusieurs de mes principaux Colons.

En Jan^r 1834 - Cette nouvelle arrivant à l'estation navale Britannique à Pied de Janeiro, l'Admiral envoya un Gouverneur avec une garnison, les assassins furent saisis et transportés hors de l'île.

Le Gouverneur Anglais m'écrivit alors une lettre à Buenos Ayres, m'informant ce qu'était arrivé — qu'il était venu à protéger mes Colons — qu'il trouva toutes mes affaires sur l'Isle en confusion et en ruine, mais qu'ayant trouvé entre les papiers, de mes malheureux Agents, mes instructions pour la direction de mes affaires sur l'Isle, il les avait continuées aussi bien que leur état de ruine le permettait.

que les affaires commerciales de n'étant pas compatibles avec sa position officielle, il avait mis toutes mes affaires entre les mains de son fils, et qu'il agirait comme mon agent jusqu'à ce que je voudrais venir moi-même ou envoyer une autre personne à ma place. J'acceptais la garde de son fils et elle continua tout le temps que son père resta sur l'île.

Jusqu'à présent les Anglais avaient reconnu mes droits de propriété particuliers, comme j'ai déjà expliqué.

Aussi avaient-ils reçu de leur Représentant Diplomatique à Buenos Ayres, copies et traductions des concessions que j'avais fait le Gouvernement de Buenos Ayres depuis 1823. — Aussi avais-je été en correspondance amicale avec le Ministre Anglais, avant et après que ces îles vinrent sous le pavillon Britannique — Il m'exprimait toujours ses sentiments sympathiques pour mon entreprise d'établir une Colonie qui devait être si utile au Commerce entre les océans Pacifique et atlantique, Et quant à la question politique internationale de souveraineté, je restais et je pouvais rester neutre, ayant fait mention de mon appointement de Gouverneur et ma démission ayant été acceptée par le Gouverneur de Buenos Ayres.

En Juillet de 1838 un second Gouverneur vint à l'île. Et celui-ci saisit toutes mes propriétés, sans donner aucun motif pour sa conduite. Nul doute, selon ma créance acquise dans les dernières années, il agissait selon les ordres du Gouvernement Anglais qui aurait changé ses plans. —

Ce fut ensuite que je tentai d'obtenir des indemnités du Gouvernement Anglais par

Correspondance pendant un grand nombre d'années.

L'acte injustifiable de la Corvette de Guevra morte Américaine m'avait fait perdre tous les avances faites à mes colons jus qu'à 78 31 — Le rétablissement de mes affaires sur l'isle en 1832 & 1833 absorba le reste de ma fortune —

Il est vrai, que le premier Gouverneur rétablit mes affaires pour mon compte, mais il me manquait les fonds pour les rétablir de manière à assurer un bon et prompt succès à la future Colonisation de toutes ces Isles. En vain je demandais l'aide des Amiraux sur la Station, & au Ministre des affaires étrangères, en leur expliquant qu'avec un modique emprunt de deux mil livres Sterling je pourrais rétablir ma Colonie, car mes anciens colons étoient disposés à retourner sur l'isle pour rétablir leur fermes et industries s'obligeant toujours à me repayer mes anciennes avances. S'expliquais au Gouvernement Anglois que ma Colonie ayant été heureuse et prospère sous le pavillon de Buenos Ayres, elle pourrait prospérer encore davantage sous la protection d'un pavillon puissant comme l'Anglais.

J'avois pour moi les sympathies des Représentants Britanniques à Buenos Ayres et en partie aussi les Amiraux de la Station navale Sud Américaine, mais le Gouvernement Anglois ne répondit pas à ma demande de me prêter son aide.

Sur ces entrefaits le 2^e Gouverneur

prit possession, comme j'ai déjà dit de toutes mes propriétés particulières sur l'Isle Orientale.

Après cela comme j'ai aussi dit, je fis des vains efforts pour obtenir une indemnité par correspondance, ne possédant plus les moyens de faire un voyage en Angleterre pour réclamer personnellement justice à son Gouvernement et pour faire les dépenses nécessaires à ce but et à laisser ma famille à Buenos Ayres pourvee.

En 1852 ayant acquis par mon travail une petite fortune, je suis venue en Angleterre à demander la restitution de mes propriétés ou une compensation pour leur valeur.

Mes réclamations consistaient comme suit:

- 1° Environ 500,000 hectares de terres
- 2° Environ 140,000 têtes de bétail (ce qui était la procréation du bétail intermit sur cette), selon l'estimation faite par les anglais même qui a été faite par ordre du Gouvernement et publiée en 1841 & 1842 par le Parlement Britannique.
- 3° La valeur des articles qui ne pouvaient plus m'être restitués, ayant été consommés pour l'usage public par le Gouvernement Anglais, et qui monte selon un compte exacte que j'ai moi-même présenté appuyé de preuves incontestables, la somme de £ 14,295 Sterlins exclusif 20 ans d'intérêts.



Pendant les années 1852, 53, 54, 55 et 56 je ne pus obtenir une décision positive, je fus entretenu dans l'espérance d'obtenir une compensation médiocre, quand tout d'un coup je reçus une réponse officielle du Ministre des Colonies refusant de me payer les terres et le Bétail, disant: que le Gouvernement Anglais n'ayant jamais reconnu mes droits à cette propriété

propriété

il n'y avait pas de raison de les reconnaître
aujourd'hui.

Quant aux articles consommés pour le
service public, ils avouent qu'une compen-
sation m'est due; mais qu'après tant
d'années il leur manque les données pour
en calculer le montant, et mettant mon
compte entièrement de côté, sans donner de
raisons, m'offrent, pour compensation de
ces articles consommés, l'insignifiante
somme de £ 1850 Sterling.

Et ce qui est de plus cruel, c'est
que le Gouvernement Anglais ne veut me
payer cette petite somme qu'à condition
que je cède tous mes droits de propriétés
dans l'isle Orientale des Malouines. J'ai eu
reclamé contre cette décision injuste, jusque
mars 1857, sans autre résultat que la confir-
mation de cette décision.


La circonstance aggravante de ma situation
était, que n'étant pas citoyen de Buenos Ayres
où j'ai demeuré 40 ans — Né de Hambourg
(ou je suis né) parce que mon Père et mes
aïeux, expatriés de la France par la revoca-
tion de l'Édit de Nantes en 1685, n'avaient
jamais voulu renoncer à leur droits d'être
français et n'étaient pas devenus citoyens
Hambourgeois, & comme j'étais dans le même
cas, le Sénat d'Hambourg me refusa
sa protection officielle près du Gouvernement
Anglais. Je suis alors passé en France pour
éclaircir mes droits de Français, et j'appris

3

(61)

que la loi de 1790 me Declare Français,
pour être né en pays étranger et être descendu
de Français expatriés pour cause de Religion,
Facts que j'ai prouvé, selon les documents que
j'ai déposés chez M^r Couvot Notaire à Paris,
N^o 3 Rue de Cleri & dont une expédition
se trouve au ministère des affaires Etrangères
à Paris.

Ma santé souffrante pendant de con-
trariétés, m'obligea de me retirer à la
Campagne.



Un ancien Ami, vieux militaire,
Membre de la Légion d'honneur, Monsieur
Bonin, est l'obligeance de demander en
mon nom la protection du Gouvernement
Français contre l'injustice qui m'avait été
faite par les Anglais.

Sous date de 3 sept 1857, M^r Bonin
recut une réponse de M^r le Comte de
Walewsky, disant:

„ Vous m'avez adressé au nom
„ et comme fondé de pouvoir (ou St Vernet,
„ une réclamation formée par ce dernier, contre
„ le Gouvernement Anglais relativement à la
„ propriété d'une des Isles Malouines.

„ Les renseignements que vous donner,
„ à cet égard, sont insuffisants, et la produc-
„ tion des pièces justificatives serait indispen-
„ sable pour me former une Opinion sur
„ la valeur de cette réclamation.

„ Recevez Monsieur

tr. Dr

(Signé) Walewsky

Con

En conséquence Mr Bonin s'empresse
à présenter une traduction des concessions
qui m'avaient été faites par le Gouvernement
de Buenos Ayres et un Compte approximatif
de la Valeur de cette réclamation.
Elle montait en rigueur de Justice à la
forte somme de 18 millions de Francs sans
compter les intérêts.

Cependant il n'a jamais été mon
intention d'insister sur une si forte incertitude,
au contraire j'ai toujours été disposé à en
sacrifier la plus grande partie, et de me
contenter avec ce que le Gouvernement
Français jugerait à propos de demander.
Aussi ce n'est pas mon intention de faire
de mes réclamations une question de droit
international entre la République de Buenos
Ayres et l'Angleterre, au sujet des Isles
Malouines - Je désire maintenir aussi séparé
que possible cette question de mes droits de
propriété particulières. Car sans compter
sur les droits acquis par les concessions Buenos
Ayres, j'ai le droit sacré de premier
occupant et possesseur dans le présent siècle,
avec pleine connaissance et consentement
du Gouvernement Anglais, qui m'a laissé
dépendre des fortes sommes dans ma colonie
pendant quelle était sous le pavillon de
Buenos Ayres, et aussi après quelle resta
sous le pavillon Anglais, sans j'aurais
m'avertir qu'un jour l'Angleterre saisirait
toutes mes propriétés quelle trouverait sur
l'Isle, sans me les frayer -
Je m'aurais contenté des bonnes

101

Offices du Gouvernement Français près du Gouvernement
Anglais pour obtenir de ce dernier une indemnité
raisonnable.

Près d'un an s'est écoulé sans obtenir
une réponse décisive du Gouvernement Français.
En attendant, toute ma petite fortune nouvellement
acquise a été consommée de puis 1852 jusqu'à
ce jour, et en outre j'ai été forcé de contracter
des dettes de près de £2000 Sterling en Europe,
ce qui m'empêche non seulement de continuer
mes réclamations contre l'Angleterre, mais
de retourner à Buenos Ayres pour y liquider
mes affaires et venir en France avec ma
famille, pour passer le reste de mes jours
dans la patrie de mes ancêtres. —



Sous ces affligeantes circonstances je
me trouve forcé d'accepter la cruelle pro=
=position du Gouvernement Anglais et de
recevoir, comme indemnité pour tous mes
droits de propriété la somme de £1850 Sterling,
soit \$47,000 — et lui donner une quittance
pour la totalité de mes réclamations —

En vain j'ai cherché en France et
en Angleterre des personnes qui seraient
disposé de m'avancer cette somme, pour
me mettre à même d'attendre jusqu'à ce que
le Gouvernement Français trouvassent conve=
=nable à ses vues d'honorer mes réclamations
de ses bons offices près du Gouvernement
Anglais —

Londres 21 Avril 1858

Louis Vernet

To Mr. J. H. Thompson,
of New York



Exposé abrégé
des

Reclamations que j'ai faites contre le
Gouvernement Anglois, depuis 1755, pour inclusion
équitable injunctement de toutes mes propriétés dans
l'île Orientale des Malouins, dont l'histoire est
connue tout :

En 1735 l'Émigré François de Bougainville prit possession des îles Malouines au nom
du Roy de France, et établit sur l'île prin-
cipale une Colonie sous le nom de Compagnie
de Saint Malo.

En 1766 les Anglois firent un établissement
sur l'île occidentale des Malouins.

En 1767, lorsque les deux vaisseaux de Bougainville
retournerent, il se fit une dispute entre eux sur la
supériorité des îles Malouines.

On se souvint que l'Espagne revendiquait
elles comme appartenant à sa vice Royauté de
Bourbonnois.

La France reconnut le droit de l'Espagne
et en 1768 M^r de Bougainville livra son Éta-
blissement à Don Philippe Desoilles, qui fut nommé
Gouverneur des îles Malouines par le Roi. M^r de Bougainville
paye le dernier paye M^r de Bougainville lors de
son retour à son Établissement, qui montait à 600,000,
et reçut toutes les marchandises, consistant en une
maison en pierres, plusieurs huttes en garons, du bois
de charpente et de charbon, et une subvention
pécuniaire.

L'Angleterre oubliant, que 24 ans avant
elle reconnut le droit exclusif de l'Espagne sur

Exposé sur
les Reclamations
faites au Du de
Malaberg
à Paris, en 1768

et exposé et par
la C^{te}

Extrait de

Le 15 Mars 1848
Le 15 Mars 1848
Le 15 Mars 1848



Le 15 Mars 1848
Le 15 Mars 1848
Le 15 Mars 1848

Le 15 Mars 1848
Le 15 Mars 1848
Le 15 Mars 1848

Le 15 Mars 1848
Le 15 Mars 1848
Le 15 Mars 1848

Le 15 Mars 1848
Le 15 Mars 1848
Le 15 Mars 1848

Le 15 Mars 1848
Le 15 Mars 1848
Le 15 Mars 1848

Handwritten signatures and notes on the right side of the page, including names like 'M. de...' and 'M. de...'

Les Malouines quand elle abandonna le projet de
leur faire un établissement, renouvelait ses protestations
à ce sujet.

En 1770, après avoir protesté à part et d'autre,
le Vice-Roi de Buenos Ayres envoya une force, et vint occuper
les Anglais de leur établissement.

En 1778, la dispute entre l'Angleterre et l'Espagne
fut arrangée à l'amiable - L'Angleterre, devant être rendue
à son Roi, comme une satisfaction pour la violence
de l'acte de dépossessions, et l'Espagne se réserva
le droit de souveraineté sur les îles, sujet à être décidé
diplomatiquement, et resta en possession de son établissement.

En 1774 les Anglais abandonnèrent leur
établissement, et les Espagnols restèrent les seuls
occupants & possesseurs des îles Malouines.

En 1790 dans un traité entre l'Espagne
et l'Angleterre, il fut stipulé, que les Malouines
ne devaient approcher plus près qu'un lieue de l'île
et des îles occupées par l'Espagne. Cette dernière clause
occupait encore ces îles. Donc, les Anglais ne pouvaient
avoir aucun droit à ces îles qu'ils ne pouvaient
approcher plus près de dix lieues.

En 1800, Buenos Ayres étant devenu une
République, les Espagnols restés se retirèrent des
îles Malouines.

En 1820 le Gouvernement de Buenos Ayres
après avoir vu le belin, primitivement introduit
sur l'île orientale, avait précédemment envoyé
en bateau, et que les bâtiments étrangers qui y fai-
saient la pêche au foie, tantôt, quelque fois de
Bretagne, envoya aux îles le frigate Buenos Ayres
Merrino, Capitaine Insull, pour en prendre la possession
posséder au nom de la République, et de l'Etat.



la chartre de Bédard. Cet acte fut publié dans les
Américaines journaliers de l'Europe et l'Angleterre, n'y
fit aucune impression.

En 1823 ayant nos créances contre le Gouvernement
de Buenos Ayres, et pour me rendre tout le profit
de l'île et 30 lieues carrées de terrain en toute
propriété.

En 1828, trouvant que l'île par la fertilité
de son sol et son avantageuse position géographique
devait comme elle est sur le grand chemin des
navires qui doublent le Cap Horn, la rendait
propres à être colonisée, je sollicitais et j'obtins
le reste des terres de cette île (à l'exception de deux
lieues carrées que le Gouvernement de Buenos Ayres
réserva pour son propre usage). Cette concession
me fut faite à condition d'y établir une Colonie
sous un délai de trois ans, et j'en renvoyai
l'établissement dans la moitié du temps. Elle consista
de familles Anglaises, Allemandes, et Buenos Ayres.

En juin 1829 le Gouvernement de Buenos Ayres,
me nomma Gouverneur des îles Malouines, et m'en
 donna le protégé les colons dans la pêche, et s'empê-
 cher aux étrangers d'y faire la pêche.



En 1833, ayant empêché plusieurs habitants
pecheurs des Etats Unis de leur pesquerias sur l'île,
une Comite de jurés Americains arriva la
Colonie en demandant toutes les familles Buenos
Ayreses a Montevideo et en résolvant les Buenos
Ayreses. Mais plus particulièrement a Buenos Ayres.

En 1832 Le Gouvernement de Buenos Ayres
voulut que je retournasse a l'île pour y rester
avec les meilleurs Buenos Ayreses. Mais ayant

après

la classe de l'Etat. Les arts et les lettres
sont encouragés par le gouvernement.
Le commerce est libre.

En 1822, on a vu l'Espagne se révolter
contre le gouvernement de Madrid.
Le roi a été forcé de fuir le pays.

En 1823, l'Espagne a été envahie
par les troupes françaises.

Les arts et les lettres sont encouragés
par le gouvernement. Le commerce est
libre. Le roi a été forcé de fuir le pays.
En 1822, on a vu l'Espagne se révolter
contre le gouvernement de Madrid.

En 1823, l'Espagne a été envahie
par les troupes françaises. Le roi a
été forcé de fuir le pays. En 1822,
on a vu l'Espagne se révolter contre
le gouvernement de Madrid.

Le commerce est libre. Les arts et les
lettres sont encouragés par le gouverne-
ment. En 1822, on a vu l'Espagne se
révolter contre le gouvernement de
Madrid.

En 1823, l'Espagne a été envahie
par les troupes françaises. Le roi a
été forcé de fuir le pays. En 1822,
on a vu l'Espagne se révolter contre
le gouvernement de Madrid.

Le commerce est libre. Les arts et les
lettres sont encouragés par le gouverne-
ment. En 1822, on a vu l'Espagne se
révolter contre le gouvernement de
Madrid.

En 1823, l'Espagne a été envahie
par les troupes françaises. Le roi a
été forcé de fuir le pays. En 1822,
on a vu l'Espagne se révolter contre
le gouvernement de Madrid.

alors que le Gouvernement Anglois avait protesté
 contre l'acte de souveraineté exercé par Buenos Ayres,
 pour nommer quelques gouverneurs des Isles, je craignais
 qu'on y retournerait comme Gouverneur, je compris
 bientôt mes droits de propriété particulière, et
 je demandai ma division comme Gouverneur.

Un autre Gouverneur y fut envoyé avec une
 garnison avec une garnison et un bâtiment de

En Janvier 1833 une Corvée de Guerre Anglaise
 vint, chassa le bâtiment Buenos Ayres et
 toutes les autorités ainsi que la garnison, et
me laissa en pleine jouissance de toutes mes
propriétés.

Quelques jours après la corvée repartit,
 sans laisser aucune force pour maintenir l'ordre
 public, le pavillon Anglois fut laissé entre
 les mains d'un de mes Agents. J'étais absent à
 Buenos Ayres.

En Août 1833, il y eut une émeute dans
 laquelle furent assassinés trois mes agents &
 plusieurs de mes principaux Colons.

En Janvier 1834. Cette nouvelle arrivant
 à l'ambassade Royale Britannique à Paris de Janvier,
 l'Amiral envoya un Gouverneur avec une
 garnison; les assassins furent saisis et traités
 portés hors de l'Isle.

Le Gouverneur Anglois m'écrivit alors
 une lettre à Buenos Ayres, me informant que
 que était arrivés un qu'il était venu à portée
 mes Colons — qu'il brava toutes mes affaires
 sur l'Isle en confusion et en ruine, mais
 qu'il avait trouvé entre les papiers de mes malheureux
 de mes Agents, mes instructions pour la direction
 de mes affaires sur l'Isle, il les avait continuées
 car si bien que leur état de ruine le permettait.



Les personnes peuvent un grand nombre d'années.
 L'acte injustifiable de la Couronne de
 l'Amérique Britannique dans cet état
 pendant son long séjour en France, ces colonies
 se que de 1763. Le rétablissement de
 leurs affaires par l'acte de 1763 & 1764
 alors la loi de l'acte de 1763.



Il est vrai, que le premier gouvernement
 rétablit mes affaires pour mon compte, mais
 dans une grande partie pour les colonies
 par conséquent à l'égard de l'acte de 1763.
 d'après la loi de l'acte de 1763. Les colonies
 en 1763. Les colonies de l'Amérique du Nord
 d'Amérique du Nord, & au moment de
 l'acte de 1763, en leur expliquant qu'elles
 ne pouvaient pas prêter ce que leur loi
 ne leur permettait pas de le faire, car
 nos anciens colonies étaient des colonies
 de l'acte de 1763 pour rétablir leur forme et leur
 d'après les lois de mon pays, mes colonies
 n'avaient pas de droit sur le gouvernement de l'acte
 de 1763. Les colonies ayant été l'œuvre et l'acte
 de 1763. Les colonies de l'Amérique du Nord,
 pourraient prouver encore l'avantage de
 la protection (du pavillon) britannique
 d'Angleterre.

J'aurais pour moi les représentations
 des Représentants Britanniques à Buenos Ayres
 et en partie aussi les Américains de la Nation
 d'Amérique du Nord, mais le Gouvernement
 d'Angleterre ne répondit pas à ma demande
 de me prêter son aide.
 Sur ces entrefaites le 2^e d'août 1763.



est possession, comme par exemple les terres
 mes propriétés particulières sur les îles d'Orléans.
 Après cela comme j'en suis sûr, j'ai
 les vains efforts pour obtenir une indemnité par
 l'usage des terres, me résolvant plus les moyens de
 faire un voyage en Angleterre pour voir
 personnellement j'allais à son gouvernement
 et pour faire la réponse recommandée à l'usage
 et à l'usage son fils à Paris après
 En 1852 ayant assisté au
 son fils j'ai vu à l'usage
 à commander la relation de mes propriétés
 ou une compensation pour sa valeur.

- Mes réclamations consistaient en ce suit :
- 1° Environ 500,000 hectares de terres
 - 2° Environ 100,000 hectares de terres (en ce qui trait
 la possession de l'usage de l'usage) et
 l'estimation de la partie anglaise même qui a
 été faite par le gouvernement et publiée
 1841 & 1842 par le Parlement Britannique.
 - 3° La valeur des terres qui ne pouvait plus
 en être restituée avant de continuer par la
 partie du gouvernement anglais, et qui
 avait été en ce sens le parti de l'usage
 par le parti de l'usage en ce sens le parti de l'usage
 comme de £ 11,245 Sterling et 1/2000
 de l'usage.

Malgré les années 1852, 53, 54, 55 et 56
 je ne puis obtenir une décision positive, je
 suis toujours dans l'usage de l'usage, et
 dans l'usage de l'usage, et dans l'usage de l'usage
 pour une réponse officielle de l'usage de l'usage
 Colonies représentant ce que j'ai vu l'usage et
 le Parti, j'ai vu le Gouvernement de l'usage
 n'ayant jamais obtenu une décision positive.



il n'y avait pas de raison de les reconnaître
aujourd'hui.

Quant aux articles consommés pour le
service public, ils arrivent même à peu-
près d'un million, mais qu'après tout
d'années et leur manque le double pour
ce calculer le montant, et valent mon
compte entièrement de côté, sans donner de
raison, se offrent pour compensation de
ces articles consommés, l'assignation
d'une somme de £ 66 50 Sterling.

Et ce qui est de plus cruel, c'est
que le Gouvernement Anglais se veut man-
payer cette petite somme qu'à condition
que je cède tous mes droits de propriétés
dans l'île d'Antioche des Maldives. J'ai même
reclamé contre cette décision injuste, j'ai
écrit vers 1837, sans autre résultat que la copie
de ma lettre à cette décision.

La circonstance aggravante de ma situation
était, que n'étant pas citoyen de Dinan Agre
où j'ai demeuré 48 ans - et de Hambourg
(où je suis né) par suite mon Père et mes
oncles, originaires de la France par la révoca-
tion de l'Édit de Nantes en 1685, n'avaient
jamais voulu renoncer à leur droits de
français et n'étant pas devenus citoyens
Hambourgeois, et comme j'étais dans le même
cas, le Sénat de Hambourg me refuse
la protection officielle près du Gouvernement
Anglais.

Je suis alors parti en France pour
éclaircir mes droits de Français, et j'en ai

